



Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2015**

Le Conseil municipal convoqué le 23 juin 2015 s'est réuni en séance ordinaire le 30 juin 2015 à 19 h.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 4
Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 4

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire
Secrétaire élu : M. Yacine KARAZ

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Joëlle JACQUEMOT, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, Mme Florence STEINER, M. Véli KARADAG, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, M. Yacine KARAZ, Mme Najet AERNOUT, M. Michel FORGIARINI, Mme Karine RACINOUX et Mme Solange CELLE

Absents représentés :

Mme Fabienne LIÈVRE ayant donné pouvoir à M. Philippe TRIOMPHE
M. Antonio AGUERA ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc BUTTY
Mme Mylène LAURENT ayant donné pouvoir à Mme Virginie RIVOIRE
M. Romain POULARD ayant donné pouvoir à Mme Laura GAUTIER

Absents excusés : M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, Mme Dalila WENDLING et Mme Céline LACOURBAS

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h, procède à l'appel des conseillers municipaux et nomme M. KARAZ secrétaire de séance.

Il fait lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des suffrages exprimés moins trois contre – Mme AERNOUT, Mme RACINOUX, Mme CELLE- et une abstention - M. FORGIARINI- le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015.

Compte rendu des décisions du Maire (Article L.2122-22 du CGCT)

DGS15-007 du 20-04-2015. Marché à procédure adaptée pour des études de stationnement attribué à la SARL Sormea 63100 Clermont-Ferrand, pour un montant de 19 788 € TTC.

DGS15-008 du 04-06-2015. Marché à procédure adaptée pour la gestion des foires et marchés attribué à la société Lombard et Guérin 92500 Rueil-Malmaison, pour un montant de 24 000 € TTC.

DGS15-009 du 10-06-2015. Accord-cadre pour l'organisation des classes de découverte des écoles primaires pour trois ans pour un montant maximal de 228 000 € TTC attribué pour le lot 1 à Plein temps vacances et loisirs 38350 Alpe du Grand Serre, pour les lots 1 et 2 à Temps jeunes 699600 Oullins et pour le lot 2 à FOL69 69003 Lyon.

DGS15-010 du 12-06-2015. Marché à procédure adaptée pour des travaux d'étanchéité dans des écoles attribué, pour le lot 1, à la société CME 69170 Tarare pour un montant de 36 436,80 € TTC et, pour le lot 2, à la société Écodis 69970 Chaponnay pour un montant de 15 000 € TTC.

DGS15-011 du 16-06-2015. Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère attribué à la société In Situ 69001 Lyon pour un montant de 195 718,80 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

N°1 : CHARTE DE BON DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE CIVILE DE MARIAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2013 ; approuve la charte de bon déroulement de la cérémonie civile de mariage ; la met en œuvre comme pièce constitutive du dossier de mariage pour tous les nouveaux dossiers déposés à compter du 1^{er} juillet 2015.

N°2-1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins quatre contre – Mme AERNOUT, Mme RACINOUX, Mme CELLE et M. FORGIARINI - M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2014, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, arrête le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville de Tarare, avec un excédent de fonctionnement de 1 004 650,78 € et un déficit d'investissement de 873 975,26 €.

N°2-2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2014, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, arrête le compte administratif 2014 du budget annexe eau ; affecte les résultats de clôture de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement de 11 039,39 € en report à nouveau au compte 002
- l'excédent d'investissement de 476 801,74 € en report à nouveau au compte 001.

N°2-3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2014, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, arrête le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement au 30 juin 2014 avec un excédent de fonctionnement de 14 777,53 € et un excédent d'investissement de 90 719,16 €

N°2-4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ANNEXE TEINTURERIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- M. PEYLACHON, Maire en exercice en 2014, n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, arrête le compte administratif 2014 du budget annexe Teintureries au 31 décembre 2014 avec un déficit de fonctionnement de 2 037 019,11 € et un excédent d'investissement de 2 642 743,99 €.

N°2-5 – COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois contre - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier de la Ville de Tarare et certifiés conformes par l'ordonnateur et déclare qu'ils n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

N°3 : SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme du pays de Tarare de 1 000 €, montant inscrit en section de fonctionnement du budget principal 2015 et qui sera décompté de la réserve votée au compte 6574.

N°4 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS DE CONCERTATION, INFORMATION ET COMMUNICATION DU PROJET DE VILLE POUR SOLDE 2016-2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise M. le Maire à solliciter les financements auprès des partenaires.

N°5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA RÉGION POUR AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DANS LE PÉRIMÈTRE DE DÉROGATION ARTICLE 6 DE LA CONVENTION ANRU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise M. le Maire à solliciter les subventions à la Région Rhône-Alpes sur les engagements pluriannuels de l'ensemble de l'opération aménagement d'espaces publics dans le périmètre de dérogation article 6 à la hauteur de 1 337 000 €.

N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « 1 % PAYSAGE » : ACQUISITION ET DÉMOLITION DE TROIS APPARTEMENTS DE LA COPROPRIÉTÉ DE LA PLATA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ; sollicite la participation financière d'ASF au titre de la politique du « 1% paysage et développement » et autorise M. le Maire de Tarare à signer tout document relatif à cette opération.

N°7 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE SEL DE DÉNEIGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du groupement de commandes pour le sel de déneigement et autorise M. le Maire à signer la convention de groupement, ainsi que tous les documents afférents.

N°8 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU THÉÂTRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du théâtre.

N°9 : UTILISATION DE CRÉDITS POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

Le Conseil municipal prend acte de la décision budgétaire de l'ordonnateur de virement de crédits pour dépenses imprévues.

N°10 : CESSIION D'UN IMMEUBLE 18 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2014 ; approuve la cession de l'immeuble situé 18 rue de la République, parcelle AZ 384, pour le prix de 70 000 € HT au groupe espaces et Créations et autorise M. le Maire à signer les actes afférents à cette cession.

N°11 : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2010 et modifie la composition de la commission communale pour l'accessibilité qui sera donc la suivante :

- six conseillers municipaux, désignés après accord à l'unanimité du Conseil municipal d'un vote à main levée : Alain PÉRONNET, Alain SERVAN, Joëlle JACQUEMOT, Karine RACINOX, Michel FORGIARINI, Dalila WENDLING
- un représentant des centres sociaux, de l'association de la Roche, de Bonheur et bien-être, de l'Entraide tararienne et de Shopping actif
- deux usagers de la ville.

N°12 : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYRIBT POUR DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention financière avec le Syribt pour diagnostics de vulnérabilité aux inondations et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents.

N°13 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA SCI AEQUIT'IMMO DANS LE CADRE DU PIG PAYS DE TARARE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement par la commune d'une subvention de 4 500 euros (1 500 euros par logement) à la SCI Aequit'immo dans le cadre du PIG 2014 du pays de Tarare.

N°14 : TRANSFERT DU BÂTIMENT DES TEINTURERIES DE LA VILLE DE TARARE À LA COR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de transfert inscrites dans la présente délibération et autorise M. le Maire à signer les actes afférents.

N°15 : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TARARE, L'ASSOCIATION « LES PROPRIÉTAIRES, HABITANTS DE LA PROVIDENCE ET LIMITROPHES » ET DIFFÉRENTS PARTICULIERS VISANT AU RETRAIT DU RECOURS CONTRE LE PLU

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois contre - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- approuve le protocole, entre l'association « les propriétaires, habitants de la Providence et limitrophes » et différents particuliers et autorise M. le Maire à signer ce protocole.

N°16 : MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins trois contre - Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE- confirme les modalités de la mise à disposition du dossier de modification, en particulier la prorogation d'une semaine de la période de mise à disposition ; approuve le bilan des avis reçus des personnes publiques associées et des observations du public ; approuve les modifications proposées au projet initial de modification enfin approuve le projet de modification n°1 du PLU portant sur l'OAP gare, l'OAP Providence, différentes dispositions du règlement et la suppression de l'emplacement réservé V12.

N°17 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel municipal modifié, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet : création d'un poste d'attaché chargé de communication ; création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe.

N°18 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création de trois emplois non permanents à temps non complet (9 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique 2^e classe pour l'année scolaire 2015-2016 (en dehors des vacances scolaires). Ces agents assureront l'accompagnement des enfants des écoles primaires pendant le temps de restauration scolaire) ; de deux emplois non permanents à temps complet (dans le grade d'adjoint d'animation 2^e classe pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015. Ces agents assureront des missions d'animation dans le cadre des activités de la direction enfance, éducation et jeunesse).

N°19 : CRÉATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle un poste d'agent de médiation pour la navette scolaire à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2015 ; renouvelle un poste d'agent d'animation à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} août 2015 ; crée un poste d'agent d'entretien à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2015 enfin autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer la convention avec le prescripteur.

N°20 : RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ TRAVAILLANT LA NUIT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire bénéficier ce personnel de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit entre 21 h et 6 h d'un montant de 0,17 € de l'heure et de sa majoration de 0,80 € applicable dans le cas de travail intensif. La notion de travail intensif s'entend de celle qui consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance. Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires et sera revalorisée automatiquement à raison de la publication des textes réglementaires de référence.

N°21 : DÉTERMINATION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2010 ; fixe comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue de service : gardien du gymnase de la Plata (15 ter rue Léon Blum ; maison de 79 m²), gardien du gymnase des trois vallées (15 bis rue Léon Blum ; maison de 96 m²), gardien du stade Léon-Masson et des tennis Georges-Vinson (chemin du Stade ; maison de 71 m²), gardien du complexe de l'AST (34 rue de Paris ; appartement de 150 m²), gardien du parc Thivel (5 rue Vauzelle ; appartement de 86 m²), gardien du barrage (le barrage 69170 Joux ; maison de 120 m²), gardien du centre technique municipal (CTM) (35 avenue Édouard-Herriot ; maison de 76 m²), gardien de la halle des marchés (1 avenue Joseph-Rivière ; appartement de 160 m²), gardien de l'hôtel de ville (57 bis rue de la République ; appartement de 126 m²), gardien de l'espace culturel André-Malraux (8 rue du Château ; appartement de 66 m²), gardien du cimetière (1 rue du Cimetière ; maison de 102 m²) et gardien du théâtre (place Simonet ; appartement de 62 m²).

N°22 : RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, conclut à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 un contrat d'apprentissage au service espaces verts ; dit que la rémunération de l'apprenti sera faite dans les conditions réglementaires et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet enfin autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

N°23 : ANNULATION PARTIELLE DE TITRES DE RECETTES SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, annule partiellement un titre de recettes émis sur le compte 7584 par un mandat au compte 673 comme suit : Titre 800 pour 20,00 € du 18/11/2014.

N°24 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend acte de la mise à disposition d'un agent municipal à la COR pour une durée de six mois.

N°25 : RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION CINÉMA 2014

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire, Féliciné, pour le service public du cinéma pour l'exercice 2014.

**N°26 : RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE (RPQS) EAU 2014**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire, Veolia eau, et du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour le service public de l'eau pour l'exercice 2014.

Communication et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare

